

E-Book

Jean-Pierre Fragnière
Philippe Gnaegi

GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES



SOCIALINFO●

De quoi s'agit-il ?

Jean-Pierre Fragnière et Philippe Gnaegi

Générationnaires solidaires

Réflexions sur les politiques intergénérationnelles
et présentation de projets en Suisse

Jean-Pierre Fragnière et Philippe Gnaegi

Avec la collaboration de Fabienne Lepori

Générationnaires solidaires

Réflexions sur les politiques intergénérationnelles
et présentation de projets en Suisse

Couverture : Socialinfo

Image : Paul Klee, *Le Rhin à Duisburg*, 1937.

Collection MET, New York.

Éditions Socialinfo — 2018

ISBN 978-2-940615-09-4

www.socialinfo.ch — livres@socialinfo.ch

Haute-Brise 23, 1012 Lausanne — CH

Tous droits réservés

Remerciements

Pour la réalisation de cette étude, nous avons pu bénéficier des travaux conduits dans le cadre de l'Institut Universitaire Âges et Générations (**INAG**) ainsi que des avis stimulants de plusieurs auteurs associés aux **Éditions Socialinfo**; en particulier Katharina **Ley**, Hermann-Michel **Hagmann** et Bernard **Crettaz**.

L'édition de ce livre a été rendue possible grâce au soutien de la Fondation « **La solidarité** » et de la **Loterie Romande**.

Merci encore à Polyxénie **Vogiatzis** (documentation), Fabienne **Lepori** (enquête et analyse), Madeleine **Rouiller Gilliard** (corrections) et à Delphine **Bovey** (Maquette et couverture).

J.P.F et Ph. G.

Sommaire

| | |
|---|-----|
| Avant-propos | 9 |
| 1. Liminaire — De quoi s'agit-il | 13 |
| 2. Entrer dans la société de longue vie | 17 |
| 3. Au cœur des changements | 23 |
| 4. Vivre longtemps : des faits et des enjeux | 39 |
| 5. Relever des défis majeurs | 55 |
| 6. Les saveurs de la retraite | 65 |
| 7. Une politique familiale | 85 |
| 8. Le temps des grands-parents | 107 |
| 9. Une place pour tous les âges | 115 |
| 10. La question des générations | 123 |
| 11. Quatre générations solidaires | 133 |
| 12. La pratique des solidarités | 141 |
| 13. Promouvoir les relations intergénérationnelles | 147 |
| 14. Perspectives pour l'action | 181 |
| Références bibliographiques | 187 |

Avant-propos

Philippe Gnaegi

Directeur de Pro Familia Suisse

La majorité des personnes arrivent à l'heure de la retraite en bonne santé. Elles souhaitent mettre en oeuvre leurs compétences. Notre société ne doit-elle pas s'interroger sur la meilleure utilisation possible de la solidarité intergénérationnelle ? Le monde a changé. On ne meurt plus à la cinquantaine ; à la retraite on relève encore une espérance de vie de plus de 20 ans et en bonne santé. 80 % des femmes sont actives sur le marché du travail et les Hautes écoles accueillent plus de jeunes filles que de jeunes hommes. Le taux de divorce a explosé lors des trente dernières années.

En considérant uniquement ces trois phénomènes, on constate que, souvent, quatre générations cohabitent, qu'à 55 ans beaucoup de femmes exercent une activité professionnelle et qu'elles doivent « s'occuper » de leurs petits-enfants et... de leurs parents. Cette situation se complique lorsque le divorce survient et qu'un des pa-

rents du couple divorcé, souvent celui de l'homme, ne bénéficiera plus de « l'aide infiniment précieuse de la femme. »

Pro Familia Suisse a intégré la problématique de la solidarité intergénérationnelle dans ses buts stratégiques ; le présent ouvrage veut la signifier et la documenter. Cette initiative a pu bénéficier du concours de Jean-Pierre Fragnière, professeur honoraire de politique sociale (EESP et Universités de Genève et de Neuchâtel) et ancien directeur scientifique de l'Institut Universitaire Âges et Générations (INAG).

Travailler sur la conciliation Travail-Famille est important, mais la famille doit être aujourd'hui redéfinie à l'aune du développement de la société. La problématique intergénérationnelle constitue un défi; il faut se garder de fabriquer une société d'exclus. Nous avons tout à y gagner, jeunes et moins jeunes, secteurs de l'économie et du social. Un objectif majeur s'impose : l'intégration de chaque individu dans la société. Chacun devra trouver sa place dans une société à quatre générations. Il conviendra de promouvoir les échanges et le partage dans l'accueil de la diversité.

Certains prétendent que les jeunes ont une image négative des « vieux » et que l'inverse serait aussi vrai. Pourtant, les résultats de nombreux travaux récents vont à l'encontre des slogans trop ressassés sur les conflits entre les générations. Quand on les interroge, les jeunes soutiennent les personnes âgées dans le domaine des prestations sociales et cela, parfois, à leur propre détriment ; réciproquement, les retraités sont prêts à sacrifier leurs intérêts dans le secteur de la santé au profit des plus jeunes. En d'autres termes, jeunes et

retraités ne visent ni à discriminer l'« autre » ni à défendre avant tout les intérêts de leur propre groupe d'âge. Les uns et les autres s'accordent à vouloir définir des priorités et à identifier des principes de partage qui soient acceptables pour tous. En outre, et pour nous en tenir à l'essentiel, relevons que jeunes et retraités s'accordent sur les priorités : en ce qui concerne l'aide aux plus défavorisés, les personnes âgées doivent bénéficier de soutiens matériels satisfaisants ; à en croire ces enquêtes, dans une situation de rationnement de soins, la priorité doit en revanche être accordée aux plus jeunes — et cela est nettement affirmé par les retraités.

Voilà qui réfute le spectre d'un conflit entre générations. Interrogés sur différents aspects des relations entre générations, autant les jeunes que les retraités en donnent une vision plutôt harmonieuse. Ils estiment, par exemple, que chaque génération doit être prise en considération, qu'ils ont besoin les uns des autres, qu'ils ont des intérêts en commun ; ceux-ci doivent être défendus par des démarches qui privilégient la coopération par rapport à la concurrence.

Liminaire

De quoi s'agit-il ?

À première vue, nous sommes tous d'accord. La famille est ce socle sur lequel se construisent nos vies, le creuset où se façonnent nos personnalités et l'un des fondements de toute vie sociale. Elle est un lieu que nous sommes appelés à construire et à développer. Elle est une source dont nous avons reçu l'essentiel. Elle est un champ d'exercice de notre responsabilité individuelle et collective.

Les organismes publics se sont engagés à la protéger et à mettre en place une batterie de règles et d'équipements qui se proposent de favoriser son épanouissement. C'est en particulier la mission qui est assignée à la politique familiale.

Les dernières décennies ont vu se multiplier les initiatives orientées vers la mise en œuvre de ce « projet de société ». Des réalisations solides ont vu le jour, lentement peut-être, mais sûrement. Pensons, par exemple, à la protection de l'enfance ou aux allocations familiales.

En fait, dès qu'il s'agit de parler de la famille, a fortiori de lui proposer soutiens et prestations, ou encore de lui

assigner des tâches et des responsabilités, on constate combien elle est une réalité complexe et multiforme. « La » famille n'existe pas ! Il existe une multitude de configurations plus ou moins attachées à cette notion qui prend des airs de mot-valise.

Les diverses étapes de nos vies s'inscrivent dans des tissus de « relations familiales », mais celles-ci se transforment à un rythme soutenu, tout au long de ce que l'on appelle les parcours de vie, au gré des évolutions de nos statuts, de nos responsabilités, de notre réseau de relations et des multiples événements prévus ou imprévus qui façonnent nos vies.¹

Dans toutes les sociétés, les configurations familiales ont fait l'objet d'une démarche permanente de régulation. Les instances dirigeantes et les administrations se sont attachées à construire des systèmes normatifs pour encadrer la transmission des identités et du patrimoine, la mise au monde et l'éducation des enfants et aussi, les relations entre les partenaires engagés dans les relations familiales, en particulier ceux que l'on appelle les « parents ».

La parentalité a également connu des mutations qui sont venues affecter les modèles déjà singulièrement diversifiés. L'allongement de la vie, un doublement en un siècle et demi, les mutations structurelles et le brassage des populations ont entraîné des bouleversements considérables.

¹ Voir: Kellerhals J. et Widmer E., *Familles en Suisse: les nouveaux liens*, PPUR 2e édition, 2012.

Pour n'en relever qu'un aspect, on peut observer qu'aujourd'hui les grands-parents se trouvent placés au cœur de la vie des configurations familiales. On peut également estimer que les relations entre les quatre générations qui cohabitent dans les sociétés en train de se construire deviennent un enjeu important, voire déterminant pour garantir un minimum de cohésion sociale.

Si ces deux observations se vérifient, on devine que des mutations majeures sont en cours et que les acteurs sociaux à la fois concernés et responsables doivent inventer et mettre en œuvre des règles et des mesures susceptibles d'accompagner ces transformations.

En d'autres termes, les politiques sociales et, plus précisément, les politiques familiales sont appelées à s'enrichir de quelques dimensions nouvelles, à construire un cadre permettant ce qu'on pourrait appeler un épanouissement des individus qui « habitent » ces modèles familiaux, traditionnels et nouveaux.

Aujourd'hui, on ne saurait considérer que la situation est figée et que les immobilismes sont solidement installés. Dans la sphère familiale, les évolutions sont lentes, à la mesure de la charge émotionnelle attachée aux choix et aux comportements. Cependant, de multiples initiatives naissent de toutes parts, elles sont porteuses de projets, elles expérimentent et promettent les transformations en cours, elles constituent en quelque sorte des « brouillons » d'où émergeront de nouvelles normes et de nouveaux espaces de vie.

2. Entrer dans la société de longue vie

Oui, nous sommes entrés dans la société de longue vie ! Qu'on le sache d'emblée, c'est une histoire de succès, c'est aussi une histoire d'échanges et de partage. C'est une palette d'initiatives. C'est, surtout, un vaste domaine, un imposant chantier à inventer, à concevoir avec les instruments de l'innovation.

Il n'y aura pas ou peu de place pour des solutions statiques, pour des immobilismes. La société de longue vie s'est construite inexorablement, sous nos yeux plus ou moins attentifs. Elle s'est installée, elle a imposé ses besoins, elle a creusé les clivages entre les générations, elle a produit une forte différenciation. Et nous voilà placés en situation de l'accueillir, de lui donner forme, de la gérer, en tous cas de choisir les axes forts de son développement.

Une histoire de succès, disions-nous !

Avons-nous conscience d'être engagés dans une aventure qui ressemble fort à une histoire de succès. Offrons-nous un regard positif sur les acquis de ces der-

nières décennies. Nos sociétés, en effet, ont conquis des avantages majeurs.²

L'espérance de vie a fait un bond de 15 ans en quelques décennies. Pour les trois quarts de nos contemporains, la vieillesse n'est plus synonyme de privations et de pauvreté, malgré les lacunes qu'il est urgent de combler et les situations très difficiles des personnes qui ne disposent que d'une rente AVS partielle et n'ont pas accès aux autres piliers de la prévoyance.

Ce qu'il convient d'appeler un « progrès » est encore plus marqué chez les personnes porteuses de handicaps ; certaines catégories d'entre elles ont même vu leur espérance de vie doubler. Et beaucoup ont eu accès à une formation.

Divers groupes de populations ont conquis une plus grande autonomie. C'est en particulier le cas des femmes dont les droits propres se sont renforcés et qui disposent d'une sécurité sociale à titre personnel. Elles ont accès à tous les secteurs de la formation et, en principe à quasiment toutes les professions.

Il est vrai que l'égalité des salaires est loin d'être atteinte, en 2018, et qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour modifier certaines mentalités ou jugements stéréotypés.

D'une manière générale, cependant, l'accès à la formation s'est considérablement élargi. La proportion de jeunes diplômés a connu une progression qui a un coût, mais dont le retour sur investissement n'est plus à démontrer.

² Serres M., *C'était mieux avant !*, Le Pommier, Paris, 2017.

Au niveau des assurances sociales, la protection contre les conséquences de l'accident et de la maladie s'est nettement améliorée. L'assurance-accidents est devenue obligatoire en 1984 et l'assurance-maladie en 1996. Les souffrances et les cassures engendrées par un chômage lourd et durable ont été atténuées grâce à des prestations d'assurances qui sont rendues obligatoires en 1984 (régime transitoire dès 1977).³

Et cette liste d'apports précieux et irremplaçables est loin d'être exhaustive. Bien sûr, ces avantages et ces prestations ont un coût, souvent ils permettent des économies substantielles en termes de dépenses, de souffrances, mais aussi d'étiollement des femmes et des hommes. Les quelques dérapages qui ont pu se produire sont peu de chose en comparaison de toutes ces contributions à l'amélioration du bien-être social.

On ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Il est des factures qu'il faut savoir payer avec reconnaissance, confiance et optimisme. Tant de souffrances ont ainsi pu être évitées ou réduites ! Tant de femmes et d'hommes ont pu connaître une vie digne, jusqu'au bout !

Assumer nos succès

Ce vaste système qu'on nomme « sécurité sociale » constitue une dimension majeure de notre patrimoine. Lorsque nous sommes confrontés à la maladie, à l'accident, au handicap, à la vieillesse, au chômage, nous savons qu'il existe une assurance nous permettant de

³ Gnaegi Ph., Histoire, structure et financement des assurances sociales en Suisse, Éditions Romandes Schulthess, Genève, Zurich, Bâle, 2017.

faire face à ces événements, au moins en ce qui concerne la sécurité matérielle.⁴

Certains se souviennent de leur grand-père obligé d'interrompre brutalement son activité au début des années cinquante. Atteint par la tuberculose, il doit faire face alors qu'il n'a pas d'assurance-maladie ni d'assurance perte de gain. Comment s'est-il débrouillé avec ses quatre enfants encore jeunes ?

Les temps ont bien changé. Et nous savons aussi que, depuis lors, le pouvoir d'achat des individus a considérablement augmenté. La rémunération réelle des Suissesses et des Suisses a plus que quadruplé depuis 1914 et elle a plus qu'octuplé depuis 1840, compte tenu de l'accroissement de la charge fiscale directe.

Ainsi, aujourd'hui, le gâteau à se partager est nettement plus garni. Pourtant, nos contemporains, en Suisse en particulier, se laissent aller à des sentiments de forte ambivalence. D'une part, ils expriment un réel sentiment de satisfaction, ils parlent même de bien-être. Dans le même temps, depuis quelques années, nous sommes plongés dans un climat fait d'inquiétude, de morosité, voire de peur. Beaucoup frissonnent en évoquant des malheurs et des périls fort improbables. On cherche des boucs émissaires; par exemple le fonctionnaire, le migrant et même le mendiant qui s'assied trop près de la porte d'entrée du supermarché.

Nous devinons que derrière ces attitudes et ces débats se cachent des conflits d'intérêts. Et aussi, beaucoup

⁴ Voir: Hatzfeld H., *Du paupérisme à la sécurité sociale*, Presses universitaires de Nancy, 1989.

d'aveuglement dans un climat de peur trop souvent entretenu comme instrument de « gestion » politique.⁵

Dans la société de longue vie

Nous sommes entrés dans un monde où l'horizon de chacun est prolongé, beaucoup de transformations affectent nos parcours de vie.

Il faut apprendre à trouver place dans une société à quatre générations. Il convient de promouvoir les échanges et le partage dans l'accueil de la diversité.

La société de longue vie se construit avec nous et par nous. Elle est une gerbe de cadeaux, c'est aussi une brassée de responsabilités. Un monde inexploré, riche en surprises, le plus souvent accueillant. Mais il faudra s'y risquer sans carte précise. On n'a jamais vu ça ! Tant de défis à relever.

« Vivre ensemble longtemps » et « pratiquer les solidarités » ce sont deux horizons que nous sommes invité-e-s à accueillir, à affronter et à traiter.⁶

Nos longs parcours de vie dépassent largement les trois quarts de siècle et s'allongent heureusement et inexorablement.

Là coexistent des enfants, des jeunes et des moins jeunes, tous marqués par de fortes différences. Entre eux, les relations sont intenses et diversifiées à la fois. L'empathie et la solidarité cohabitent avec des moments d'incompréhension, voire de méfiance. Il nous incombe de façonner une nouvelle manière de vivre en-

⁵ Voir : Fragnière J.-P., *Bienvenue dans la société de longue vie*, Socialinfo, Lausanne, 2017.

⁶ Voir : Fragnière J.-P., *Le Dictionnaire des âges et des générations*, Éd. Réalités sociales, Lausanne, 2012.

semble longtemps, en pratiquant l'échange, le partage et la solidarité.

Nous sommes tous très attachés à notre autonomie ! Cependant, nous le savons, la pratique des solidarités est la condition de l'existence des autonomies. Nos droits propres n'ont pas de sens ni de consistance en dehors d'une société qui cultive et entretient la cohésion sociale. Pour réaliser un tel projet, la solidarité nous paraît être l'instrument majeur. Nous retiendrons un principe simple : pas d'autonomie sans solidarité. Ou, pour le dire autrement, de manière résolument positive : osons la solidarité pour garantir notre autonomie.